

R & M MATERIALS HANDLING, INC CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. APPLICABILITÉ. La vente de tous produits et/ou services de R&M Materials Handling, Inc («R&M») sera à condition et sous réserve des modalités et conditions suivantes qui font partie intégrante de toute entente par conséquent. L'acceptation de l'acheteur de toute offre faite par R&M pour la vente de ses produits et/ou services est expressément assujettie aux modalités et conditions énoncées aux présentes. Aucune des modalités et conditions contenues aux présentes peuvent être ajoutées, modifiées, remplacées ou autrement modifiées, sauf tel que révisé par écrit par un dirigeant d'entreprise de R&M et toutes les commandes reçues par R&M seront régies uniquement par les modalités et conditions contenues aux présentes, nonobstant toutes modalités et conditions qui peuvent être trouvées dans tout bon de commande, ordre de libération, ou tout autre formulaire émis par l'Acheteur. R&M s'oppose par la présente à ces modalités et conditions et informe l'Acheteur qu'elles sont rejetées.

2. PRIX. Toutes les propositions de prix doivent rester fermes pour une période de trente (30) jours à compter de la date de proposition. Le prix de tous les produits et/ou services libérés pour la livraison par l'Acheteur après trente (30) jours à compter de la date de la proposition sont soumis à toute augmentation du prix de la liste publiée qui peut survenir entre les trente et un (31) jours suivant la date de la proposition et le jour où l'Acheteur libère le chargement. Les propositions de prix fournies sont basées sur l'achat par l'Acheteur de l'ensemble du périmètre des produits et/ou services qui y sont recensées. Si moins de l'ensemble du périmètre des produits et/ou services identifiés dans la proposition est commandé par l'Acheteur, les prix peuvent varier. R&M facturera à l'Acheteur l'étendue des services fournis, ou la quantité de produits expédiés en cas que R&M soit incapable, pour une raison quelconque, de fournir et/ou d'expédier l'ensemble du périmètre des produits et/ou services cités. Les prix indiqués par R&M sont exclusifs de toutes taxes (sauf les taxes prélevées sur les revenus de R&M), y compris les taxes fédérales, étatiques et d'utilisation locale, de ventes, les impôts fonciers ou taxes similaires, et l'Acheteur doit payer toutes ces taxes en entier ou remboursera R&M pour toutes taxes payées par R&M.

3. CHAMP D'APPLICATION DES PRODUITS ET SERVICES. Les produits et/ou services fournis par R&M en vertu de la proposition doit, à la demande expresse de l'Acheteur, être limité exclusivement aux produits et/ou services qui y sont expressément identifiés. En conséquence, R&M n'assume pas la responsabilité de l'échec à fournir toute autre produit et/ou service. Les modifications, ajouts ou suppressions vers ou à partir du périmètre référencé dans la proposition ne seront effectifs que s'ils sont constatés par un écrit signé par R&M. La vente de tous produits et/ou de services effectués par une telle modification, ajout ou suppression doit être soumise à ces mêmes Modalités et conditions de vente qu'elle soit ou non référencée dans la présente.

4. FRAIS MINIMUMS. Tous les produits et/ou services fournis par R&M sont soumis à une charge minimale de cent dollars. Si la quantité totale de produits et/ou des services achetés par l'Acheteur (hors frais de port) se traduit en une charge de moins de cent dollars (100,00 \$), R&M se réserve le droit de facturer l'Acheteur la différence entre le prix des produits et/ou services achetés et cent dollars (100,00 \$) comme une charge supplémentaire pour les produits et/ou services achetés.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT. Toutes les ventes sont finales. Toutes les factures de R&M doivent être payées par l'Acheteur dans les trente (30) jours à compter de la date de facturation sauf pour les factures liées aux paiements progressifs (applicables aux commandes de plus de cinquante mille (50,000 \$) dollars américains) qui seront payées par l'Acheteur lors de la réception. Une pénalité de retard équivalent à la moindre de 1-1/2% par mois (18% par an) ou le taux maximum autorisé par la loi sera évaluée sur toutes les factures impayées ou les factures non réglées conformément aux présentes. L'Acheteur devra rembourser R&M tous frais, quel que soit leur nature ou leur type (y compris les honoraires d'avocats), liés de toute façon que ce soit à la collecte de factures de R&M non payée en vertu des présentes ou autrement encourus par R&M dans l'application de l'une des modalités et conditions dans les présentes.

6. APPROBATION DU CRÉDIT. Toutes les propositions sont soumis à l'approbation de crédit de l'Acheteur par R&M. R&M se réserve le droit de refuser l'expédition de tous produits et/ou services désignés dans toutes propositions, de modifier les conditions de paiement qui y sont recensées ou au paragraphe 5 des présentes ou d'annuler sans pénalité ou frais tout contrat formé et concernant les produits et/ou services identifiés dans sa proposition si, à sa seule discrétion et pour quelque raison que ce soit, R&M demande et est incapable d'obtenir des assurances de paiement acceptable par l'Acheteur pour les produits et/ou services identifiés dans la proposition.

7. CONDITIONS DE VENTE ET RETARDS. Sauf indication contraire dans la proposition, tous les envois à l'intérieur des États-Unis sont franco à bord de l'usine ou l'entrepôt de R&M et le titre de tous les risques de perte à l'égard de tous les produits expédiés sont transférés à l'Acheteur lorsque les produits sont livrés au transporteur à telle usine ou entrepôt. Sauf indication contraire dans la proposition, tous les envois à l'extérieur des États-Unis sont franco transporteur de l'usine, l'entrepôt ou d'un quai de R&M, tel que défini par Incoterms 2000, et le titre et tout risque de perte à l'égard de tous les produits expédiés sont transférés à l'Acheteur lorsque les produits sont livrés au transporteur à telle usine, entrepôt ou à un quai.

a. Livraison. Toutes les dates d'expédition et de livraison identifiées par R&M sont approximatives. R&M ne doit pas être tenue responsable de retard ou défaut de livraison à toute date identifiée pour une raison quelconque, y compris, mais sans s'y limiter, les causes indépendantes de sa volonté tels que grèves, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine, les intempéries, le fret d'embargos, les ordres émis par l'attribution ou au compte du gouvernement, les actes de Dieu, ou des ennemis publics, guerre, émeute, des retards dans le transport ou l'incapacité d'obtenir le travail nécessaire, les matériaux ou des installations de fabrication.

b. Frais de transport. Toute référence à des frais de transport contenue dans la proposition est une estimation. R&M n'est pas responsable de toutes les différences qui peuvent survenir entre les estimations de marchandises contenues dans la proposition et les frais de transport effectivement applicable au moment de l'expédition.

c. Emballage. Sauf indication contraire dans la proposition, le prix indiqué n'inclut pas le coût pour l'exportation ou des emballages spéciaux du produit. L'Acheteur doit assumer les coûts supplémentaires associés à un tel emballage.

d. Coût des produits. Sauf indication contraire dans la proposition, l'Acheteur doit payer toutes augmentations de coûts imposées à R&M pour les produits ou les matériaux, y compris mais non limité aux suppléments pour l'acier, le cuivre et le carburant, plus de dix pour cent (10%) et qui surviennent à la suite de l'émission de la proposition.

8. GARANTIES. La vente de tous produits et/ou services de R&M est à condition, et sous réserve de la Garantie standard (Révision 010107) de R&M, dont des copies sont disponibles à www.rmhoist.com ou sur demande auprès de votre service à la clientèle/représentant des ventes R&M Materials Handling, Inc, et est expressément intégrée par renvoi aux présentes comme si elle était entièrement réécrite dans les présentes. Tout bon de commande, commande de libération, ou autre

formulaire verbal ou écrit émis par l'Acheteur afin de confirmer toute commande émise en vertu de cette proposition ou la réception de tous produits et/ou services identifiés dans la proposition servira de preuve concluante que l'Acheteur a examiné et accepte d'être lié par les termes de la Garantie standard de R&M.

LA GARANTIE STANDARD DE R&M REPRÉSENTE LA GARANTIE UNIQUE ET EXCLUSIVE ACCORDÉE PAR R&M À L'ACHETEUR CONCERNANT LES PRODUITS ET/OU SERVICES OFFERTS DANS LE CADRE DE LA PROPOSITION ET REMPLACE ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE DÉCOULANT DE L'APPLICATION DE LA LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION OU D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER.

9. LIMITATION DES DOMMAGES. R&M N'AURA AUCUNE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ACHETEUR OU UN TIERS EN CE QUI CONCERNE LA VENTE DE PRODUITS OU DE PRESTATION DE SERVICES DANS LE CADRE DE LA PROPOSITION POUR PERTES DE BÉNÉFICES OU POUR DOMMAGES PARTICULIERS, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES OU INDIRECTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DU CONTRAT, FAUTE PROFESSIONNELLE, RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE, MEME SI R&M FUT INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS PERTES DE PROFITS OU DOMMAGES. R&M NE SERA TENU RESPONSABLE EN AUCUN CAS ENVERS L'ACHETEUR POUR TOUT DOMMAGE QUEL QUE CE SOIT AU DELÀ DU PRIX TOTAL PAYÉ PAR L'ACHETEUR POUR LES PRODUITS ET/OU SERVICES MENTIONNÉS DANS LA PROPOSITION.

10. CONFIDENTIALITE. Sans limitation, l'Acheteur ne pourra, à tout moment divulguer à toute autre personne ou entité des informations relatives à l'activité de R&M, y compris sans limitation, les plans et devis et toute autre invention, dispositif, formule, procédé, programme, logiciel, fiche descriptive, sortie sur imprimante, documentation, note, graphique, manuel, aide à la programmation, code source, code objet, compilation, technologie, savoir-faire, liste de prix, coût, politique, technique, pratique commerciale, méthode comptable, méthode de fonctionnement ou autre donnée que R&M considère confidentielles et les secrets commerciaux de toute nature relatifs aux activités de R&M, qu'ils soient ou non brevetables ou protégeables. Ces informations restent la propriété exclusive de R&M et doivent être retournées à R&M sur demande à tout moment.

11. INDEMNISATION. R&M NE SERA PAS RESPONSABLE ET L'ACHETEUR LIBÈRE, INDEMNISE ET EXONÈRE R&M, OU TOUTE ENTITÉ AFFILIÉE EN TOUTE FAÇON QUE CE SOIT, DE TOUTE RÉCLAMATION, DEMANDE DOMMAGE INDÉPENDAMMENT DE LEUR TYPE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU SPÉCIAUX, LES COMPTES, GRIEFS, PERTES ET DÉPENSES, CONNUS OU INCONNUS, PRÉSENTS OU FUTURS, DE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE TOUTE MANIÈRE D'ACTION, DE CAUSE[S] D'ACTION, TOUTE POURSUITE EN DROIT, EN ÉQUITÉ, OU EN VERTU DE LA LOI, ÉTATIQUE OU FÉDÉRALE, DE QUELQUE GENRE OU NATURE QUE CE SOIT, ACTIONS DE TIERS, Y COMPRIS DES POURSUITES POUR CONTRIBUTIN ET/OU INDEMNITÉ EN RAISON DE OU EN TOUT CAS QUE CE SOIT PROVENANT DES ACTES OU OMISSIONS DE L'ACHETEUR, SES AGENTS OU EMPLOYÉS ET LIÉ DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT AUX PRODUITS ET/OU SERVICES FOURNIS EN VERTU LA PROPOSITION OU DE L'ÉQUIPEMENT LIÉ DANS LA PRÉSENTE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER À L'UTILISATION, L'INSTALLATION, L'INCORPORATION OU LA SÉLECTION DE LA PART DE L'ACHETEUR, OU TOUTE AUTRE CAUSE IDENTIFIÉE DANS LES PRÉSENTES OU QUI PUISSE ÊTRE RAISONNABLEMENT DÉDUITE DES PRÉSENTES SAUF DANS LA MESURE CAUSÉE PAR LA SEULE NÉGLIGENCE DE R&M.

12. MANUELS DU MONTE-CHARGE. Un Manuel d'entretien et d'utilisation R&M est livré avec chaque unité de monte-charge (applicable exclusivement aux unités dans lesquelles un tel manuel est produit) identifiée dans la proposition et achetée par l'Acheteur. R&M se réserve le droit d'imposer des frais, par manuel, pour chaque manuel supplémentaire demandé par l'Acheteur. Le Manuel est un document confidentiel, exclusif et protégé par droit d'auteur et ne peut être copié, publié ou reproduit de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de R&M. Un tel accord est à la discrétion exclusive de R&M et R&M peut le

révoquer à sa discrétion, à tout moment.

13. SURVIE. Chacun des paragraphes des présentes destiné pour le bénéfice de R&M survivra à l'expiration ou résiliation des services ou livraison des produits décrits dans la proposition.

14. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD. Ces Conditions Générales de Vente, la proposition avec la Garantie standard de R&M en vigueur à la date de vente représentent l'intégralité de l'accord entre R&M et l'Acheteur. CES MODALITÉS ET CONDITIONS ET LES PRIX FIXÉS DANS LA PROPOSITION RECONNAISSENT SPÉCIFIQUEMENT LA REPARTITION DES RISQUES DE LA PERFORMANCE DES PARTIES AINSI QUE LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET DE DOMMAGES ET LE RECOURVEMENT DES FRAIS DE COLLECTE, ET LES PARTIES CONVIENNENT EXPRESSÉMENT QUE CES LIMITATIONS SUR LES RECOURS, RESPONSABILITÉ POUR LES FRAIS DE COLLECTE ET OBLIGATIONS POUR GARANTIR SONT PARTIES ESSENTIELLES DE L'ACCORD ENTRE EUX ET SONT SPÉCIFIQUEMENT NÉGOCIÉES. Tout bon de commande ou autre document délivré par l'Acheteur est réputé (i) d'être uniquement en raison de commodité de la tenue de dossiers de l'Acheteur et (ii) de confirmer ces modalités et conditions et de ne pas ajouter, supprimer, ou autrement, changer ou modifier ces modalités et conditions ou celles contenues dans la proposition.

16. DIVISIBILITÉ. La nullité partielle ou complète de toute contravention à une ou plusieurs dispositions des présentes n'affectera pas la validité ou la force de continuer et l'effet de toute autre disposition. Si une partie quelconque du présent Accord doit être jugée invalide ou inapplicable, cette partie sera automatiquement modifiée dans la mesure nécessaire pour la rendre valide. Nonobstant ce qui précède, telle détermination originelle de l'invalidité ou l'inapplicabilité n'affectera pas aucune autre partie du présent Accord et ces autres parties resteront en vigueur et de plein effet.

17. DROIT APPLICABLE : JURIDICTION. Toute controverse découlant de ou liée à ces Conditions Générales de Vente, à la proposition, la mise à disposition des produits et/ou services des présentes, ou de tout contrat entre la R&M et l'Acheteur doit être interprété et régi par les lois de l'État de l'Ohio, notamment l'Article 2 du Uniform Commercial Code tel qu'il est codifié dans l'Ohio Revised Code, Chapitre 1302, notwithstanding les conflits de principes de droit. Toute action découlant de ou liée à ces Conditions Générales de Vente, à la proposition, la mise à disposition des produits et/ou services des présentes, ou de tout contrat entre la R&M et l'Acheteur doit être instituée et plaidée devant un tribunal d'état situé dans le comté de Clark, dans l'Ohio, ou dans tout autre tribunal fédéral ayant juridiction sur le comté de Clark, dans l'Ohio. R&M et l'Acheteur consentent irrévocablement à la juridiction des tribunaux du comté de Clark, dans l'Ohio.

18. Responsabilité civile nucléaire. Dans le cas où le travail, les produits et/ou services fournis par R&M et/ou autrement identifiés dans les présentes ou dans la proposition sont fournis, utilisés, ou autrement employés dans, sur ou autour d'une installation génératrice et/ou autrement employant quelque manière nucléaire, de rayonnement radioactif ou ionisant soit en tant que carburant, produits ou toute autre substance, les Modalités et conditions de l'Addenda de responsabilité nucléaire R&M (Révision 010 107), dont une copie est jointe aux présentes ou autrement disponible sur demande de l'Acheteur et doit être incorporé comme si elle était entièrement réécrite dans les présentes.

R & M Materials Handling, Inc.
4501 Gateway Blvd.
Springfield, OH 45502
Tél: 937-328-5100
Télécopieur: 937-325-5319

19. ESSAI NON-DESTRUCTIF. Dans la mesure applicable, l'exécution de toute inspection par R&M en utilisant l'Essai de particules magnétiques (MT) (autrement connu comme Essai caoutchouc magnétique) et/ou Essais aux liquides colorés (PT), et la préparation du rapport qui en découle, sont limités de la manière suivante:

a. La portée de toute inspection effectuée par R&M en utilisant MT et/ou PT est limitée à la détection de défauts de surface exposés pas moins de 150 nanomètres de diamètre. MT et PT sont très sensibles aux conditions extérieures et aux caractéristiques du matériau, composant ou assemblage inspecté. Par ailleurs, les contaminations à la surface inspectée peuvent masquer des défauts réels. En tant que tel, malgré les performances de cette inspection et indépendamment de toute représentation faite à l'effet contraire, y compris le rapport d'inspection préparé par R&M, les défauts de surface latents, sous la surface, et/ou couverts peuvent exister sur le matériel soumis à la date de l'inspection et l'Acheteur est informé de l'existence potentielle de celle-ci.

20. AVIS D'ACTION POSITIVE. Les fournisseurs et sous-traitants sont informés qu'ils peuvent être soumis aux dispositions de 41 CFR Section 60-1.4(c), 41 CFR Section 60-250.4 et/ou de la section 60-300.5, et 41 CFR Section 60-741.5 en ce qui concerne de programme d'action positive et les exigences du plan.